

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 30 (1942)

**Heft:** 621

  

**Artikel:** Vacances...

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-264587>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Renée BERGUER, 7, route de Chêne</p> <p>Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b> SUISSE..... Fr. 6.— ÉTRANGER... 8.— Le numéro... 0.25</p> <p><b>ANNONCES</b> 11 cent. le mm. Largeur de la colonne: 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent de 1<sup>er</sup> Janvier. A partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>
--	---	---

**A relire avant le 1<sup>er</sup> août**

...La plus noble forme de notre devoir, c'est de veiller de toute notre ferveur sur nos libertés démocratiques, de les pratiquer et de les proclamer, de les défendre et même de souffrir pour elles s'il le faut. Car si la flamme claire de ces libertés cessait de brûler — alors notre pays ne serait plus celui dont nous voulons pouvoir être fières...

Fragment d'un « Message aux femmes suisses » du groupement « La Femme et la Démocratie ».

## Vacances...

Comme chaque année, et essentiellement pour des motifs budgétaires, la publication de notre journal est suspendue pendant un mois d'été. Ce numéro-ci est donc le dernier à paraître avant cette interruption qui portera sur tout le mois d'août.

Mais ces vacances financières sont aussi des vacances bien méritées par tous ceux qui travaillent si constamment pour notre journal : rédaction, collaboratrices et collaborateurs, imprimeur, expédition, etc. et auxquels nous souhaitons de tout cœur de belles journées de détente, comme nous en souhaitons à nos lecteurs et lectrices. Nous savons que les temps actuels ont fait disparaître un des éléments essentiels des vacances d'autrefois : l'insouciance; car il est impossible de se réjouir sans arrière-pensées lorsque l'on a le cœur angoissé et l'âme en deuil de toutes les misères qui pèsent sur notre malheureux monde. Et cependant, comme cette détente est, non seulement nécessaire pour beaucoup, mais encore utile à l'activité professionnelle d'un grand nombre, c'est en répétant le souhait d'autrefois « Bon été... que nous disons « au revoir, en septembre » à tous nos fidèles amis.

### Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

P. S. — Malgré cette suspension d'activité, notre Direction garde ses portes ouvertes pour toute annonce d'abonnement nouveau, toute demande de numéros spécimens, tout ordre de publicité. Avis à chacun.

## A travail égal...

Les féministes anglaises protestent très vivement, et avec combien de raison ! contre la différence selon le sexe dans les soldes payées aux conducteurs d'ambulances militaires. Hommes et femmes accomplissent le même service, dans les mêmes conditions de hâte, et au milieu des mêmes difficultés, la durée de leur travail étant également de 84 heures par semaine. Or, les hommes touchent une solde de 74 sh. et les femmes... de 48 sh ! On comprend les protestations qui s'élevaient contre le Ministère de l'Intérieur duquel dépendent ces échelles de traitements.

## „Notre“ Bi-millénaire<sup>1</sup>

### III. Albertine Necker-de Saussure et Germaine de Staël-Necker

Pourquoi pouvons-nous rapprocher ces deux noms ? Parce que ces deux femmes furent contemporaines et parentes, oui, mais surtout parce qu'elles furent amies. Et c'est quelques traits de cette amitié que nous voudrions relever ici.

Albertine de Saussure est née à Genève le 13 mars 1766. Germaine Necker à Paris, le 22 avril de la même année. La petite Albertine élevée, comme on a pu le dire, à l'ombre de son père, le grand H.-B. de Saussure, dans ce milieu genevois ouvert à toutes les idées, n'était pas sans avoir entendu parler des grands Necker de Paris et de leur fille prodige, sa contemporaine. Mais les deux jeunes filles ne firent connaissance que lorsqu'Albertine, fiancée à Jacques Necker, le neveu et filleul du ministre, fut présentée à ses illustres parents.

C'était en 1784, l'entrevue redoutée et redoutable fut l'occasion chez les de Saussure de bien des hésitations au sujet de la toilette que devrait porter Albertine. Finalement on décida qu'elle mettrait sa robe citron ! Les deux jeunes filles qui avaient 18 ans s'examinèrent sans grande bienveillance. Mais la vie ne tarda pas à les rapprocher.

C'est Madame de Staël qui, la première, s'est attachée à sa cousine. Son cœur s'est ému en

<sup>1</sup> Voir les deux précédents Nos du *Mouvement*.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter, non seulement que nous comprenons ces protestations du point de vue féministe, mais encore que nous en félicitons les femmes anglaises du point de vue démocratique et national. Trop souvent, en effet, les femmes ont tendance à accepter passivement toutes les injustices, en se disant qu'il en a toujours été ainsi, et encore, et dans ces temps difficiles, en s'imaginant remplir un devoir patriotique en se taisant « on ne pas créer de difficultés à nos autorités... » Nous pensons au contraire que protester comme le font les Anglaises contre toute inégalité de traitement, et par conséquent contre toute atteinte portée aux principes démocratiques, constitue un geste d'une beaucoup plus grande valeur patriotique, en tenant en éveil l'attention des autorités, en habituant les gouvernements à des critiques motivées, et en sauvegardant ainsi, même sur une échelle restreinte, quelques-uns des principes essentiels pour lesquels combat leur pays.

E. Gd.

## Une assemblée de femmes pasteurs

L'Association suisse des femmes pasteurs a tenu sa assemblée annuelle à Oberbipp (Berne), sous la présidence de M<sup>lle</sup> Rosa Gutknecht, pasteur au Grossmünster de Zurich. L'ordre du jour comportait, entre autres, une étude et un entretien sur la question : *Nos Eglises et paroisses suisses dans la tourmente actuelle*. Il a été insisté sur la nécessité de préparer et d'armer les paroisses en vue de détresses semblables à celles qui oppressent diverses Eglises dans le monde, mais de travailler surtout à créer des communautés vivantes, aussi bien pour les temps normaux que pour les difficultés éventuelles.

M<sup>lle</sup> Lydia von Auw (Saint-Loup) représentait les théologiennes romandes.

(La Vie protestante)

## Collaboration féminine

Dans un exposé fait à Bâle, dernièrement, M. F. Rinderer, au nom de l'Office de guerre pour l'alimentation, a rendu hommage à la collaboration féminine, en mentionnant l'activité constante des organisations féminines de la ville et de la campagne.

Tout en accomplissant leurs tâches éducatives sociales et ménagères a-t-il dit, les femmes se sont mises à la disposition de l'économie de

## Le droit au travail de la femme mariée et le statut de la femme

Résolutions adressées aux gouvernements des pays alliés se trouvant à Londres par les grandes organisations féminines internationales.

1. Considérant que le droit au travail rémunéré est un des droits essentiels de la personnalité humaine, et considérant par conséquent que le chômage avec toutes ses conséquences physiques, sociales, économiques et morales est un mal aussi sérieux pour la femme que pour l'homme.

Le Comité de Liaison des organisations féminines internationales demande à tous les gouvernements de prendre dès maintenant comme dans les plans pour l'après-guerre les mesures nécessaires pour que le droit au travail normalement rétribué et le droit d'user de toutes les possibilités de préparation professionnelle et d'avancement ne soit dénié à personne pour cause de sexe ou de mariage.

2. Nous, organisations internationales soussignées et coopérant par l'intermédiaire du Comité de Liaison, considérons que le moment est venu d'exprimer brièvement les vœux quant au futur statut de la femme qui sont communs aux femmes de nombreux pays, mais dont certaines ne peuvent faire entendre librement leur voix.

Lorsqu'en 1937, la Société des Nations institua un Comité d'Experts pour étudier la question du statut de la femme, elle répondait ainsi à la demande de nombreux cercles féminins, qui estimaient que la situation de la femme dans la collectivité était une question d'importance fondamentale. Or, une fois encore la guerre fournit l'occasion à toutes les communautés de reconnaître à nouveau le

rôle vital actuellement tenu par la femme, car même dans les pays où elle est théoriquement traitée comme appartenant à une classe en dehors de l'Etat et dont les intérêts sont purement domestiques, on reconnaît dans la pratique qu'elle est indispensable dans des sphères autrement étendues.

Nous prévisions pleinement qu'il est impossible de prévoir quelles seront les conditions de vie de l'après-guerre pour tous ceux qui sont actuellement entraînés dans la tourmente des hostilités, mais quelles que puissent être ces conditions, nous désirons établir clairement que nous n'avons en aucune manière modifié notre conviction que l'égalité de statut entre l'homme et la femme constitue un élément essentiel, dont il est à tenir compte si l'on veut que ces conditions de vie d'après-guerre donnent satisfaction à la communauté. Car notre tâche à nous, femmes et citoyennes, est de travailler pour obtenir l'égalité.

(Signé) : CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES; ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES; ALLIANCE UNIVERSELLE DES UNIONS CHRÉTIENNES DE JEUNES FILLES; LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTÉ; FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES UNIVERSITAIRES; UNION MONDIALE DE LA FEMME POUR LA CONCORDE INTERNATIONALE; UNION MONDIALE DE LA FEMME POUR LA TEMPÉRANCE; ALLIANCE SOCIALE ET POLITIQUE DE STE-JEANNE; FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES MAGISTRATS ET MEMBRES DE PROFESSIONS JURIDIQUES; FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES FEMMES DANS LES PROFESSIONS ET LES CARRIÈRES LIBÉRALES; GUILDE INTERNATIONALE DES FEMMES COOPÉRATRICES.

guerre. Elles sont représentées dans les administrations, dans les commissions fédérales et cantonales, dans les offices fiduciaires des fruits et des légumes. Elles contribuent à la solution pratique de questions importantes relatives aux cultures, à la fixation des prix, à l'utilisation des excédents, à la mise en conserve, au séchage des fruits et des légumes. De plus, elles font un grand travail de propagande par la parole et par la plume, par des cours et par un service de presse approprié. Sans la collaboration de nos femmes, on ne pourrait songer à tenir au milieu des dif-

ficultés économiques qui sont les nôtres. Toute la population leur est reconnaissante et leur dit : merci...

De son côté, lors d'une séance d'orientation sur l'activité de la Chambre pénale des Mineurs dans le canton de Vaud, M. A. Vodoz, chef du département de Justice et Police, a relevé que les craintes de d'aucuns éminent au sujet de la collaboration de femmes à l'administration de la justice n'étaient nullement fondées; les juges féminines (M<sup>me</sup> de Rham-Chavannes et M<sup>me</sup> Jeanne Paschoud, à Lausanne) de la Chambre pénale des



Cliché Mouvement Féministe  
Albertine de Saussure avant son mariage

voyant Albertine à Lausanne auprès de son père en 1792. L'illustre savant chassé de Genève par la révolution est vieilli prématurément. Madame de Staël comprend cette douleur mieux que personne, et l'amour filial qui est en elle toujours vibrant la jette dans les bras de sa cousine, dont elle devine toute la détresse. C'est ce sentiment passionné et plein d'admiration que chacune portait à son père qui rapprocha plus que tout autre chose les deux cousines.

Après la mort de M. de Saussure, M<sup>me</sup> de Staël confiera son père à M<sup>me</sup> Necker. C'est elle qui l'entourera de ses soins prévenants tandis que la trop célèbre court à travers l'Europe. C'est dans ses bras que s'éteindra M. Necker pendant un des voyages de sa fille. Dès lors M<sup>me</sup> Necker de Saussure pourra bien dire : « Je suis devenue la sœur de ma cousine ». Et M<sup>me</sup> de Staël de s'écrier : « Chère sœur de père, d'âme et d'esprit. Nulle femme ne se place à côté de vous, même un instant, pour mon esprit ».

Cette amitié, on le sait, n'a pas été sans ombres. Comment en aurait-il été autrement étant donnés des caractères et des tempéraments si dissemblables ? M<sup>me</sup> Necker, avec son esprit d'observation affiné, n'a pas fermé les yeux sur les faiblesses et les torts de son amie. Hélas ! elle en a souffert, elle a essayé de l'aider et n'y a pas toujours réussi, mais toujours elle l'a défendue et la défendra encore après sa mort. Elle disait : « Dieu pardonnera au génie ».

Quoi d'étonnant que M<sup>me</sup> Necker de Saussure ait été choisie par les enfants de M<sup>me</sup> de Staël pour écrire une vie de leur mère qui devait paraître en tête de ses œuvres ? Il n'eût pas manqué d'écrivains de talent pour accomplir cette tâche, et cependant c'est à l'amie qu'elle fut confiée. C'est un devoir qu'elle accepte, un hommage qu'elle veut rendre à la mémoire de sa cousine. Pour la première fois, M<sup>me</sup> Necker devra affronter le public dans des circonstances particulièrement difficiles, sans les conseils de celle qui l'avait toujours encouragée à écrire. Cette tâche dé-

licate elle s'en acquitte à la satisfaction de la famille qui forme « le conseil épuration ». La *Notice* est palpitante de vie, disent les contemporains.

Ce n'est pas une biographie comme nous les entendons aujourd'hui, où rien n'est laissé dans l'ombre, où tout s'étale au grand jour, souvent pêle mèle et sur le même plan. La *Notice sur le caractère et les écrits de Madame de Staël*, est un portrait, surtout un portrait moral. Ce morceau est capital, il mérite d'être lu et relu, il est riche de pensées. C'est un réservoir d'idées, disait M<sup>me</sup> Rilliet-Huber. Pour M<sup>me</sup> Necker la vie de M<sup>me</sup> de Staël, c'est l'étude de notre nature faite en grand, et nous trouvons dans les pages qu'elle lui consacre la plupart des idées qui seront reprises et développées dans *l'Education progressive*.

Nous n'avons pas à évoquer ici la carrière littéraire de M<sup>me</sup> de Staël, mais seulement ses rapports avec Genève et ses amitiés genevoises dont les plus chères étaient Albertine Necker de Saussure et M<sup>me</sup> Rilliet-Huber l'amie de toujours.

On a beaucoup dit que M<sup>me</sup> de Staël n'aimait pas Genève. Certes elle l'a dit elle-même. Que ne peut-on faire dire à une personne qui a tant parlé et tant écrit ? Mais avouons-le, (il le faut bien) ce qu'elle n'aimait pas à Genève, c'était les Genevoises ! On comprend pourquoi. Plusieurs étaient plus instruites qu'elle-même, et puis elles avaient trop d'esprit, et cet esprit n'était pas toujours bienveillant à son égard. Pensons à Rosalie de Constant qui avait quelques bonnes raisons